

PARTICIPATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DU SITE DE L'HOPITAL

Note de présentation non technique

Conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement, « Lorsque le volume ou les caractéristiques du projet de décision ou du dossier de demande ne permettent pas sa mise à disposition par voie électronique, la note de présentation précise l'objet de la procédure de participation, les lieux et horaires où l'intégralité du projet ou du dossier de demande peut être consultée ».

Les documents seront consultables par voie électronique. Toutefois, la présente note de présentation est proposée dans un souci de bonne information.

• Objet de la procédure de participation du public par voie électronique

En l'application des articles L. 123-2 et R.122-2 du code de l'environnement, sont dispensés d'enquête publique au profit d'une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE), les projets faisant l'objet d'une évaluation environnementale après examen au cas par cas de l'Autorité Environnementale.

Le projet de réaménagement du quartier de l'Hôpital a fait l'objet d'un examen au cas par cas au titre de la rubrique 39° de la nomenclature de l'étude d'impact. Par décision en date du 31 mars 2021, l'Autorité Environnementale a soumis le projet à étude d'impact. L'étude d'impact a été réalisée, et transmise à l'Autorité Environnementale en date du 15 juin 2021, qui a émis, le 12 aout 2021, un avis avec recommandations. La Commune a pris acte de ces observations et a rédigé un mémoire en réponse.

La présente consultation du public par voie électronique, organisée conformément à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, s'inscrit dans le cadre du permis d'aménager du projet de réaménagement du site de l'Hôpital.

Cette opération d'aménagement vise la reconversion d'un délaissé hospitalier en zone urbaine dense, issu de la refonte de l'organisation du Centre Hospitalier Intercommunal Poissy-Saint-Germain-en-Laye. Il s'agit de faire renaître cet espace en tant que quartier à part entière, connecté au cœur historique et faisant la liaison entre les polarités fortes de la ville. Ce secteur constitue l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2 instituée par le Plan Local d'Urbanisme.

La participation du public par voie électronique permet d'assurer l'information du public et de recueillir ses observations sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans la conception et la mise en œuvre du projet.

Au titre de cette procédure, il est mis à disposition du public un dossier composé de l'arrêté du Maire fixant les conditions de la PPVE, d'une notice réglementaire, de l'avis au cas par cas de l'Autorité environnementale, de l'étude d'impact réalisée sur le projet, comprenant un résumé non-technique, de l'avis de l'autorité environnementale rendu sur cette étude d'impact, du mémoire en réponse de la ville suite à l'avis de l'autorité environnementale, du dossier de demande de permis d'aménager, du bilan de la concertation préalable sur le projet ainsi que des extraits des mesures de publicité effectuées dans le cadre de la présente procédure de participation du public.

En effet, quinze jours avant l'ouverture de la participation électronique du public, la procédure a fait l'objet de plusieurs mesures de publicité, telles que la mise en ligne de l'avis d'ouverture sur le site Internet de la Commune, sa publication dans le Journal *le Parisien*, dans le Courrier des Yvelines ainsi que dans le Journal de Saint-Germain.

• Lieux et horaires de consultation du dossier mis à disposition

La procédure de participation du public par voie électronique se déroulera du vendredi 1er octobre au mercredi 3 novembre 2021 inclus.

Le dossier établi conformément aux textes en vigueur sera mis à disposition du public dans le cadre de la procédure de participation du public par voie électronique et sera consultable sur le site internet de la Ville, dans la rubrique « Urbanisme et aménagement », à l'adresse : https://www.saintgermainenlaye.fr/1395/participation-du-public-sur-le-dossier-d-etude-d-impact-et-sur-le-permis-d-amenager-relatifs-au-projet-de-reamenagement-du-site-de-l-hopital.htm

Une version papier de ce dossier sera disponible à l'accueil du Centre Administratif de la Mairie, 86-88 rue Léon Désoyer, siège de la mise à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès le début de la participation du public :

- Le lundi de 8h30 à 12h et 13h à 16h
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h à 17h30
- Le samedi de 9h à 12h30

Pendant toute la durée de cette participation électronique du public, ses observations pourront être à adressées à la ville de Saint-Germain-en-Laye :

- sur un cahier d'observation dématérialisé mis à disposition du public pendant toute la durée de la consultation par voie électronique à l'adresse internet suivante : http://etude-impacthopital.miseadisposition.net
- par courrier au Centre Administratif, 86-88 rue Léon Désoyer,
- par courriel à l'adresse suivante : etude-impact-hopital@miseadisposition.net
- sur un cahier des observations papier disponible au Centre administratif de la Mairie accessible aux horaires détaillés précédemment.

Un poste informatique sera mis à disposition du public tout au long de la mise à disposition à l'accueil du Centre Administratif (86-88, rue Léon Désoyer à Saint-Germain-en-Laye), lui permettant de consulter le dossier mis disposition.

Pour une totale transparence, les observations et propositions du public transmises par courriel seront consultables pendant toute la durée de la mise à disposition sur le registre dématérialisé.

La Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la Ville de Saint-Germain-en-Laye reste à disposition pour tous renseignements concernant cette procédure par téléphone (01 30 87 23 40 ou 01 30 87 23 48) et à l'adresse suivante : urbanisme@saintgermainenlaye.fr.